

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 28 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (*suppléant*) ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent ; BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; BOULANGER Servane à GOUAULT Jacky ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à RASLE-ROCHE Morgan ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à LE MEUR Daniel

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	64
Procurations	13
Votants	77
Absents	11

La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale. Ces contrats sont copilotés par l'État, et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, avec la participation active des communes concernées. Ils sont signés par l'ensemble des partenaires institutionnels et financeurs publics du territoire.

- Les nouveaux contrats de ville ont une durée de six ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030.
- Sur la base d'un projet de territoire coproduit, les signataires s'engagent à mobiliser leurs politiques de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et engager les actions spécifiques nécessaires.
- L'EPCI est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville, en lien étroit avec l'État et la Ville concernée.
- Des crédits spécifiques sont alloués par l'État afin de développer des actions au bénéfice des habitants.
- Les contrats font l'objet d'une évaluation de mi-parcours au bout de 3 ans.

Le Contrat de ville 2024-2030 est recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés collectivement par tous les acteurs locaux.

La nouvelle cartographie de la politique de ville comprend les trois secteurs guingampais suivants :

- La Madeleine
- Roudourou / Gourland
- Castel Pic

L'ensemble des secteurs totalise 2 100 habitants.

Les actions du précédent contrat de ville dit « Territoire de Veille Active » ont été évaluées de façon participative de mars à octobre 2022. Et une prolongation d'un an a été actée dans le but d'élaborer la candidature à un nouveau contrat de ville.

Les élus locaux ont proposé les thématiques pour le nouveau Contrat de ville en prenant en compte les résultats de la consultation participative des habitants ainsi que le bilan du précédent projet de Territoire de Veille active.

OBJECTIFS THÉMATIQUES ET OPÉRATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE

Les objectifs opérationnels répondant à chaque thématique ont été formulés, pour très grande partie, par les groupes de travail du 16 janvier 2024, à l'issue du questionnaire diffusé auprès des habitants. Ils émanent du contexte local et des besoins des habitants. Des indicateurs de résultat ont été défini pour chaque objectif. Ils servent de base pour les appels à projets annuels et permettent aux différents porteurs de projets de cibler les priorités à prendre en compte.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 05 avril 2022 relative à l'évaluation du contrat de ville 2015-2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 18 octobre 2022 relative à la prolongation du contrat de ville ;

Vu l'évaluation du contrat de ville 2015-2021 ;

Vu le courrier du Préfet du 26 septembre 2023 informant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et de l'entrée des quartiers de Guingamp dans le dispositif ;

Considérant la nécessité de reconnaître les quartiers la Madeleine, Roudourou/Gourland et Castel Pic à Guingamp comme prioritaires au sens de la politique de la ville ;

Considérant les propositions d'objectifs thématiques et opérationnels faites par le comité de pilotage du contrat de ville ;

THÉMATIQUE SANTÉ : 6 OBJECTIFS
- Mettre en place des solutions d'accompagnement personnalisé dans les parcours de soin
- Développer un réseau partenarial important et favoriser l'interconnaissance
- Favoriser l'attractivité du territoire pour l'installation des professionnels de santé
- Favoriser l'aller vers au bénéfice des populations isolées, notamment les personnes âgées
- Développer la formation des professionnels sur les problématiques de santé et actions de prévention
- Développer les actions de prévention et les activités sportives pour toutes et tous à moindre coût
THÉMATIQUE HABITAT ET CADRE DE VIE : 4 OBJECTIFS
- Favoriser toutes les actions de lien social
- Améliorer l'aménagement des espaces collectifs sur l'espace public et notamment les espaces verts
- Améliorer l'accessibilité dans le quartier et inter quartiers
- Développer les actions liées aux transitions écologiques et énergétiques
THÉMATIQUE ÉDUCATION : 4 OBJECTIFS
- Favoriser l'inclusion de tous les publics (genre, handicap, allophone...)
- Renforcer le lien éducation nationale/habitants des quartiers
- Valoriser le parcours des enfants et des jeunes
- Développer les actions de prévention et de lien social pour les enfants et les jeunes
THÉMATIQUE PARENTALITÉ : 3 OBJECTIFS
- Renforcer l'accompagnement des familles monoparentales et familles isolées
- Développer les modes de gardes alternatifs et adaptés aux besoins des familles
- Développer la médiation culturelle et sportive
THÉMATIQUE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : 4 OBJECTIFS
- Développer le dialogue force de l'ordre/population
- Lutter contre le sentiment d'insécurité et l'insécurité
- Développer les actions de prévention
- Développer le lien avec la jeunesse et favoriser la co-construction de projets
THÉMATIQUE EMPLOI & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 5 OBJECTIFS
- Favoriser la connexion entre les entreprises et les habitants des dispositifs économiques et le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Développer l'aller-vers et l'accompagnement à l'emploi personnalisé aux habitants
- Développer la communication et l'information des seniors, personnes, et dispositifs existants par tous les moyens (aller-vers, réseaux sociaux, réunions, forums...)
- Valoriser les compétences de chacun qu'elles soient personnelles ou professionnelles (jeunes, seniors...) et accompagner à la prise de poste
- Développer toutes les mobilités vers l'emploi, l'insertion et le développement économique -Faciliter l'emploi et le développement économique à travers le lien habitants / entreprises, et en développant toutes les mobilités

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide les six thématiques proposées et déclinées en 26 objectifs opérationnels ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer le nouveau Contrat de Ville et ses annexes avenants éventuels.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Joseph LINTANF

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Joseph LINTANF.